

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/076 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU BAIL ET DE LA CONVENTION DE SERVICE RELATIFS AUX LOCAUX DE L'ANTENNE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE A BRUXELLES

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2011

L'An deux mille onze et le premier avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
Mme COLONNA Christine à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SANTINI Ange
M. MOSCONI François à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer avec la société THE SCHUMAN HOUSE, le bail et la convention de services relatifs aux locaux destinés à héberger les services de l'antenne de la Collectivité Territoriale de Corse à Bruxelles (rue Breydel - 1040 Bruxelles).

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} avril 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Signature du contrat de bail et de la convention de services relatifs aux locaux de l'antenne de la Collectivité Territoriale de Corse à Bruxelles

Depuis le 1^{er} décembre 2004, les agents de l'antenne de la Collectivité Territoriale de Corse à Bruxelles sont hébergés dans les locaux situés 36 rue Breydel - 1040 Bruxelles.

Le bail doit être renouvelé à compter du 1^{er} avril 2011.

Ces locaux étant fonctionnels et conformes aux attentes des agents de la Collectivité Territoriale de Corse, il s'avère opportun de souscrire un nouveau contrat de location avec les bailleurs, aux conditions suivantes.

La superficie des locaux est de 100 m². La durée du bail est de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2011. Le loyer annuel est de 21 780 € auxquels s'ajoutent 2 976,60 € TTC annuels pour un emplacement de parking et 4 800 € annuels de charges, soit 29 556,60 € TTC par an et 22 167,45 € pour l'année 2011.

La fourniture des lignes téléphoniques, de fax, de la connexion internet et les prestations de nettoyage, font l'objet d'une convention de services d'une durée identique à celle du bail. Le coût annuel de ces prestations est de 8 218,32 € TTC, soit 6 163,74 € TTC pour l'année 2011.

Les crédits correspondants seront imputés sur ceux inscrits à l'article 6132 du chapitre 930 du budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.